

L'excellence approche...

État des lieux des réformes universitaires

Collectif Idexit | Lyon, le 7 février 2018

«C'est le propre de notre précarité moderne – et tout l'intérêt de ceux qui la produisent – que d'être invisible et inintelligible du dehors. Jamais elle ne prend la forme d'une catégorie bien identifiée. Toujours, elle se donne pour une simple affaire de personne, de situations éparses et incomparables entre elles, là où elle est en réalité devenue un fait social à part entière.»

Christophe Granger, *La destruction de l'Université française.*

Le projet de loi ORE (*Orientation et réussite des étudiants*) fait couler beaucoup d'encre depuis quelques semaines, au motif qu'il instaurerait une sélection à l'entrée de l'Université. À ce titre, il est massivement attaqué par les organisations étudiantes et syndicats d'enseignants¹, qui défendent depuis toujours le libre accès aux études supérieures.

Il faut néanmoins resituer cette réforme dans son contexte pour comprendre sa portée. Plus encore qu'une sélection à l'entrée du supérieur, la loi ORE est la partie émergée de l'iceberg législatif et politique qui s'apprête à remettre en question les fondements de notre système universitaire, **en instaurant entre les universités une hiérarchie qui établit un système à deux vitesses et acte la fin de l'idée d'égalité entre les territoires, entre les étudiants, entre les formations.**

Revenons donc sur les différentes évolutions en cours : toutes (de la version macronienne des Idex à la mode de la « personnalisation des cursus », en passant par les derniers appels à projets du PIA et les futures ordonnances sur l'Université) convergent vers une même libéralisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1. Voir par exemple ce communiqué intersyndical du 18 janvier : <http://www.snesup.fr/article/tribune-interfederale-aujourd'hui-et-demain-combattre-la-selection-lentree-de-luniversite>.

“Instaurer la sélection mine de rien”

2. C'est la méthode de sélection à laquelle avait parfois recours Admission Post-Bac (APB), la plateforme qui gérait jusqu'ici l'affectation des bacheliers.

3. Le vocable ministériel de « sélection par l'échec », pour désigner la situation à laquelle il faudrait remédier, est loin d'être anodine : au-delà de la logique de rentabilité sous-jacente — des études supérieures réussies doivent être sanctionnées par la validation de diplômes —, c'est la conception même des études supérieures qui est remise en question. Peut-on réellement considérer que la non validation de crédits ECTS constitue un « échec » dans l'absolu, en dépit des compétences et connaissances développées par l'étudiant ? *Quid* de la vocation émancipatrice des années universitaires ?

4. On pourra essayer d'interpréter deux exemples, en sociologie ([twitter.com/ OliBerne/status/956277752763645953](https://twitter.com/OliBerne/status/956277752763645953)) et en droit ([twitter.com/ IdexitLyon/status/956285500477923329](https://twitter.com/IdexitLyon/status/956285500477923329)) : la porte est ouverte à tous les arbitraires.

5. À ce sujet, voir l'interview du fondateur d'APB par *Le Monde* : www.lemonde.fr/campus/article/2017/12/05/parcoursup-qui-succede-a-apb-risque-de-creer-du-stress-continu-pour-les-candidats-et-leurs-familles_5224705_4401467.html. On y rappelle que le principal problème n'est pas l'affectation, mais le manque de places ouvertes dans le supérieur.

6. Et le mécontentement qui s'ensuivrait mettrait à mal le Plan étudiants. Alors que si tout se passe bien la première année...

La loi ORE (et le « Plan étudiant » dans lequel elle s'inscrit) ont, dans la communication du Gouvernement, deux principaux objectifs :

1. mieux gérer le flux de bacheliers entrant dans le supérieur, en supprimant le tirage au sort dans les filières en tension² et en limitant le risque d'échec³ des étudiants en licence,
2. faciliter la personnalisation des parcours pour s'adapter au mieux aux aspirations des étudiants.

Commençons avec ce premier point, qui crispe tout le monde : Parcoursup, la plateforme qui remplace APB, instaurerait une sélection à l'entrée du supérieur. Pourquoi cela ?

Le premier problème concerne les « attendus » qu'il faudra satisfaire pour entrer dans une filière universitaire. Ces attendus, définis nationalement, seront précisés par les établissements pour chacune de leurs formations. **La définition puis l'interprétation de ces attendus crée de fait les conditions d'une sélection**⁴.

À cela se rajoutent deux autres mécanismes de sélection plus pervers. D'une part le nombre de vœux qu'un candidat pourra formuler passe de 24 à 10 : **en limitant les choix, Parcoursup encourage l'autocensure** puisque les lycéens ne voudront pas « gaspiller » un vœu avec une formation « trop inaccessible », même si elle leur plaît⁵. D'autre part, la loi ORE prévoit également, pour chaque formation demandée par chaque élève, une fiche « Avenir » examinée et validée par le conseil de classe. Au-delà des problèmes de faisabilité de l'opération — le conseil de classe devant traiter à la chaîne des centaines de fiches —, cette mesure pose d'importantes questions de responsabilité et de compétences : **enseignants et proviseur ne sont pas voués à décider de l'orientation de leurs élèves...**

Pourtant, le gouvernement ne peut pas se permettre de fermer d'un coup les portes du supérieur à des milliers d'étudiants qui iraient gonfler les rangs des chômeurs⁶. **Pourquoi rendre possible la sélection, alors ? Pour permettre à certains de sélectionner.**

Ainsi, les attendus nationaux publiés en décembre⁷ sont d'un généralisme absurde. On y apprend, par exemple, qu'il faut « avoir un intérêt pour les questions historiques, poli-

tiques, économiques et sociales » pour prétendre intégrer une licence d'histoire, ou « être sensibilisé aux pratiques de la discipline artistique visée » pour intégrer une licence d'arts... À la suite de quoi les établissements « excellents » donc sélectifs pourront définir à leur guise des attendus locaux très stricts pour filtrer au maximum l'accès aux filières d'élite.

Il va sans dire que seules certaines universités pourront se permettre de telles exigences, laissant les bacheliers qu'elles auront jugé les moins intéressants être répartis entre les universités et filières de « second rang » (souvent situées dans des villes plus petites ou en banlieue) ; la sélection des étudiants entraîne nécessairement une mise en concurrence des universités, qui ne disposent pas des mêmes moyens pour y répondre⁸. Il est d'ailleurs prévu qu'un bachelier n'ayant pas eu d'affectation puisse être « placé » par le recteur⁹ : ainsi, le surplus d'étudiants sera réparti sur des « filières poubelles », sans que les établissements concernés n'aient voix au chapitre. **Voilà comment se dessine la distinction de deux systèmes universitaires parallèles, chacun ayant ses étudiants et ses formations : l'excellence sélective, et l'université de masse à la marge.**

Le piège des parcours personnalisés

Cette discrimination des établissements se jouera elle-même au sein des universités, qui proposeront des « parcours différenciés à durées variables ». **Exit l'unique licence, fondée sur 6 semestres universitaires validés par 30 crédits ECTS chacun** : un éclatement des cursus permettra désormais de moduler la vitesse de la licence (entre 2 ans en version rapide, et 4 ans pour une version lente complétée par des dispositifs d'accompagnement). Les cursus, adaptables, seront le résultat d'une agglomération de modules laissés en grande partie au choix de l'étudiant.

Ici aussi, la réforme soulève des questionnements. Comment les effectifs seront-ils gérés, si les étudiants peuvent composer à loisir un assemblage de modules ? Ce choix ne sera-t-il pas laissé aux seuls bons élèves, sans doute prioritaires lors de l'inscription dans les modules les plus prisés et valorisants ? La licence fondée sur un nombre de modules plus que sur une durée ne risque-t-elle pas de favoriser encore plus les jeunes les plus aisés, qui n'ont pas besoin de travailler à côté de leurs études et pourront accélérer leur

7. On trouvera ces ridicules « Éléments de cadrage national des attendus pour les mentions de licence » sur le site du Ministère.

8. Nombreuses sont d'ailleurs les instances universitaires à avoir voté des motions pour dénoncer cela : www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article7947.

9. Voir le dossier de presse du Plan étudiants : cache.media.education.gouv.fr/file/Racine/74/1/dp_plan_etudiants_839741.pdf, page 21.

10. Et on pourra les approfondir avec l'excellente analyse de Maly Drazkami : revolutionpermanente.fr/Licence-modulable-contrat-pedagogique-vers-une-universite-soumise-aux-interets-privés.

11. Ce grand plan d'investissement lancé en 2010 et mobilisant 57 milliards d'euros est voué à fournir un soutien financier à la recherche et aux projets « innovants ». Il est décliné en de nombreux appels à projet destinés à tous les acteurs de l'innovation, à commencer par les structures d'enseignement supérieur et de recherche. Ces financements concurrentiels sont souvent conditionnés à l'application d'importantes restructurations, dans une savante utilisation de la carotte et du bâton par l'État.

12. Selon le site de l'ANR, où l'on pourra trouver l'appel à projets détaillé : <http://www.agence-nationale-recherche.fr/NCU2018>.

curus ? L'injonction à la performance ne poussera-t-elle pas les universités à se concentrer sur la réussite des filières accélérées ? **Les questions sont multiples¹⁰ face à une « personnalisation » qui rappelle les réformes de flexibilisation expérimentées dans le monde du travail** et qui n'épargnera d'ailleurs ni les enseignants, ni les personnels support des universités.

Au-delà de ça, ces mesures vont une fois de plus dans le sens d'une mise en concurrence des établissements. Si le cadrage national des diplômes se relâche et si les licences deviennent toutes différentes, la valeur des diplômes ne sera plus intrinsèque, mais leur sera conférée par le prestige de l'université qui les délivre. On n'aura plus « une licence de telle matière », mais « une licence de tel établissement », dont la valeur sera fortement variable selon l'établissement. **C'est une remise en cause profonde de l'uniformité des diplômes, l'un des principes fondateurs de l'Université française.**

Cette « personnalisation » passe aussi par l'inévitable Plan Investissements d'avenir¹¹ (PIA), pièce centrale du dispositif visant à instaurer une hiérarchie structurelle entre les établissements d'enseignement supérieur. L'appel à projets « Nouveaux cursus à l'Université », lancé dans le cadre du PIA 3, vise ainsi à :

construire grâce à une spécialisation progressive des parcours plus flexibles et individualisés ; encourager et diversifier les modes de professionnalisation ; proposer enfin de nouveaux contenus ou de nouvelles organisations qui encouragent le décroisement, qu'il s'agisse de décroisement disciplinaire, de décroisement entre Licences, Licences professionnelles et DUT ou de décroisement entre institutions.¹²

Mais en pratique, les 250 millions d'euros alloués à cet appel à projets sur 10 ans serviront surtout à financer quelques formations élitistes, souvent au sein des universités les plus prestigieuses du territoire, alors que les budgets de l'université « de masse » fondent d'année en année (de façon beaucoup moins visible d'ailleurs, les formations se retrouvant dispersées en de multiples cas particuliers...).

En outre, ces formations « innovantes » et « transversales » seront tout particulièrement tournées vers la professionnalisation. Laquelle consiste, en premier lieu, à adapter strictement les parcours aux besoins de l'entreprise (voire, comme souvent à l'étranger et dans quelques cas en France, aux be-

soins d'une entreprise en particulier)¹³. Que devient la mission fondamentale de l'Université : faire vivre un savoir critique, loin de toute contrainte de rentabilité ? Quant aux étudiants visant un cursus proprement universitaire, tourné vers la seule acquisition de connaissances, il y a fort à parier qu'ils doivent se serrer la ceinture — à moins d'avoir la chance d'accéder aux études de premier cycle les plus sélectives préparant à la recherche.

Comme l'était l' « autonomie » pour les universités, cette « personnalisation » des cursus est une escroquerie : les étudiants gagnent en liberté, mais dans un cadre bien plus contraint — lequel cadre fait apparaître un peu plus clairement **les deux systèmes de premier cycle que la sélection va permettre de faire émerger**. D'une part, les formations intensives orientées vers la recherche et les « cursus innovants » directement branchés sur les grandes écoles ou les fonctions dirigeantes recevront des financements croissants du fait de leur « excellence ». D'autre part, **d'immenses universités gorgées d'étudiants aux cursus plus flexibles que personnalisés assureront des missions professionnalisantes détachées de toute idée d'émancipation de la jeunesse**.

Les plus compétitifs auront un bon point

À l'issue de ces deux premières parties, nous disposons des outils nécessaires pour entretenir la ségrégation sociale dans l'enseignement supérieur et gérer les flux d'étudiants dans une savante tuyauterie divisée en deux systèmes. **Encore faut-il distinguer ces deux systèmes, et instaurer une solide hiérarchie entre les établissements !** Par chance, les gouvernements successifs y veillent.

La tentation de hiérarchiser les établissements ou les territoires est ancienne, mais a longtemps été tenue dans un relatif échec par les mobilisations universitaires. C'est autour des années 2000 que la situation commence à changer sensiblement¹⁴, avec un certain nombre de mesures amplifiant nettement la mise en concurrence des universités. Nombre d'entre elles (RTRS et RTRA, plans U2000 et U3M, plan Campus, PRES, ...) fonctionnent sur le mode de la labellisation. La méthode est simple : **puisque'il s'agit de créer une hiérarchie définissant des établissements excellents et des « établissements-poubelles », l'État crée un concours dont**

13. Les réformes proposées dans le Plan étudiants rejoignent cette « marchandisation » des étudiants en renforçant la précarité de leur statut : il s'agirait de mettre en place un « contrat de réussite pédagogique » qui liera l'étudiant à son établissement, ce dernier étant chargé de contrôler « la pertinence du projet de l'étudiant et ses aptitudes à suivre la filière choisie » (voir à nouveau le dossier de presse du Plan étudiants, page 29).

14. Bien sûr, nous ne prétendons pas dresser une chronologie rigoureuse des évolutions de l'enseignement supérieur français. Nous donnons seulement, à gros traits, la tendance récente de ces évolutions.

les gagnants seront labellisés excellents. Le plus emblématique de ces « concours » est l'appel à projets *Initiatives d'excellence* (Idex) du PIA.

L'ambition de l'Idex, lancée en 2010, est « l'émergence sur le territoire français de nouveaux pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial »¹⁵. L'appel à projets propose à des regroupements d'établissements (que ce soit au sein d'un PRES ou d'une ComUE, ou d'une autre collaboration) de déposer un projet montrant leur capacité à innover¹⁶, à pratiquer une recherche « performante », et à se transformer selon les « standards internationaux ». La dizaine de sites sélectionnée se voit alors dotée d'une poignée de millions d'euros annuels. Il y aurait beaucoup à raconter sur les Idex, mais contentons-nous de lister ici trois enseignements à tirer de cette mesure.

Premièrement, ne nous y trompons pas : l'Idex est bien une réforme. Les établissements communiquent invariablement sur la nécessité de se transformer pour accéder aux financements, mais du point de vue de l'État le financement est bien le moyen, et la transformation est le but. En cela, ces appels à projets sont une façon très habile de réformer le système universitaire, par un retour à la technique de la carotte et du bâton : l'appât financier en cas de succès à l'Idex et la peur du déclassement en cas d'échec agissent comme un moteur extrêmement puissant. Le fait que l'Idex doive être demandée par des regroupements d'établissement a ainsi précipité un certain nombre de fusions d'universités, ou de rapprochements contre-nature¹⁷. De façon moins visible mais sans doute plus profonde, la candidature à l'Idex suppose l'adoption de certaines pratiques, de certains modes de fonctionnement particulièrement néfastes¹⁸ qui s'inscrivent dans une tendance globale à la marchandisation de l'Université.

Deuxièmement, l'Idex produit une hiérarchie en prétextant que la hiérarchie est préexistante. En effet, l'objectif de faire émerger des « pôles de rang mondial » joue sur la toute-puissance d'une compétition internationale entre les établissements, où la France devrait se placer pour ne pas de trouver déclassée. Instrument préféré de cette compétition : le classement de Shanghai, où les différents candidats à l'Idex promettent de progresser — et peu importe si ce classement est tout à fait aberrant¹⁹. **Il s'agirait, pour être compétitifs, de regrouper les universités pour atteindre la « taille cri-**

15. Site de l'ANR.

16. N'oublions pas que le PIA a été lancé par N. Sarkozy pour relancer la croissance à l'issue de la crise financière de 2008.

17. Qu'on pense au ridicule feuilleton de Paris-Saclay.

18. Centralisation des compétences RH et budgétaires, violentes « économies d'échelle », contrôle accru de la politique de recherche, déplacement de la gouvernance vers une sphère exclusivement technocratique, etc. La liste est longue.

19. On pourra lire Yves Gingras, « Du mauvais usage de faux indicateurs », www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2008-5-page-67.htm.

tique » qui nous assurerait une « visibilité internationale ».

Nous ne décrivons pas dans toute sa profondeur la fausseté de ce mythe²⁰, mais constatons qu'il génère suffisamment d'anxiété pour précipiter tout l'enseignement supérieur français dans la course aux Idex...

Troisièmement, **l'Idex met en place la ségrégation souhaitée entre les établissements, à deux échelles.** À l'échelle locale, les établissements d'un site sont fusionnés ou regroupés, chaque composante du regroupement se voyant attribuer des missions bien plus spécifiques que celles qu'elle avait auparavant. L'exemple le plus criant nous est donné par le projet Idex « Université Paris 2019 »²¹, qui regroupe (entre autres) Paris 5 et Paris 7. Paris 13 (Villetaneuse), associé au projet, voit ses missions ainsi définies :

Être associé à l'Université-cible prend tout son sens en permettant aux étudiants et aux équipes des collaborations et des accès privilégiés aux ressources de l'Université-cible. Ainsi, Paris 13 sera un partenaire associé pleinement autonome capable de renforcer le potentiel de recherche de l'Université-cible, et de fournir son expertise en formation initiale et continue.²²

Le message est clair : Paris 13, université de banlieue pour les masses, aura « accès » aux ressources du nouvel établissement (sans avoir les siennes propres?), le « renforcera » (en lui transférant ses meilleurs éléments) et sera spécialisée dans les formations courtes, professionnalisantes.

Enfin, cette hiérarchie est évidemment nationale, puisqu'elle distingue les sites labellisés Idex et les autres. **Un effet pervers se rajoute à cela : dans un système où l'on ne prête qu'aux riches, il est clair qu'au fil du temps, les excellents deviendront de plus en plus excellents**, et que les financements sur projets successifs rempliront toujours les mêmes caisses. Un nouvel appel à projets du PIA, « Grandes universités de recherche », a ainsi été lancé pour « soutenir » les sites ayant obtenu des Idex. La convention initiant l'appel à projet annonce :

En effet, les [établissements] reconnus comme IDEX et ISITE doivent désormais être encouragés à bâtir des stratégies plus intégrées dans des domaines cruciaux pour notre attractivité internationale : stratégie scientifique, stratégie de formation et autonomie pédagogique, stratégie d'alliances (nationales et internationales), stratégie d'innovation et projets conjoints public/privé, mais aus-

20. Que vous pourrez étudier avec Wiktor Stoczkowski, « "Une Grenouille vit un Bœuf qui lui sembla de belle taille..." », ou comment (ne pas) moderniser les universités françaises », theconversation.com/une-grenouille-vit-un-boeuf-qui-lui-sembla-de-belle-taille-ou-comment-ne-pas-moderniser-les-universites-francaises-86743.

21. Qui fait suite au projet « Sorbonne-Paris-Cité », interrompu parce qu'il n'avait pas été assez bon élève dans l'application des réformes liées à l'obtention de l'Idex.

22. Projet « Université Paris 2019 », page 8. Notre traduction.

si modes de fonctionnement davantage conforme aux universités intensives en recherche à l'étranger : modalités unifiées de gestion, valeur ajoutée de l'environnement de recherche et d'innovation, stratégie RH, etc. Il s'agit d'encourager l'affirmation des identités collectives, visibles sur le plan international, efficaces sur le plan local.²³

23. Convention État-ANR du 22 décembre 2017.

On y retrouve un condensé de tout ce que nous écrivions, caché sous le jargon technocratique.

Pour conclure, non seulement ne pas participer à l'Idex condamne à la relégation et à la fonte des financements, mais **encore faut-il ne pas être à la marge d'une Idex sous peine de se retrouver dans le rôle de la « sous-université » populaire et professionnalisante. Dernière étape ? Faire de ce monde une économie...**

Et pour finir, libérons tout ça !

Cette mise en concurrence sauvage crée en France un véritable *marché* de l'enseignement supérieur. Reste à faire des établissements de véritables entreprises en parachevant la longue « autonomisation » des dernières décennies : si l'on ne peut annoncer la fin de l'enseignement public, **tout conduit néanmoins à prédire une libéralisation massive dans les années à venir.**

C'est ainsi que l'on commence à entendre parler de « diversification des ressources » des universités. Cette diversification pourrait prendre deux formes, dont la première est bien sûr une libéralisation des frais d'inscription. Un document interne de l'équipe de campagne d'E. Macron propose :

Les entreprises et la classe dirigeante française se méfient de l'université. Il ne reste que la contribution des ménages. **Il faut donc augmenter les droits d'inscription.** Un étudiant coûte entre 8000 et 15000 euros par an. Cela donne l'ordre de grandeur des droits vers lesquels on irait : entre 4000 et 8000 euros par an et par étudiant. (...)

Il n'est pas souhaitable (et sans doute pas possible politiquement), pour de nombreuses raisons, d'augmenter les droits sans en même temps **mettre en place un grand système de crédit aux étudiants** supervisé par l'autorité publique. (...) Il semble que les grandes banques commerciales soient les mieux placées pour développer le crédit aux étudiants : c'est leur métier.²⁴

24. Rédigé par l'économiste R. Gary-Bobo, ce texte intitulé *Réformes souhaitables de l'enseignement supérieur français et éléments d'une stratégie de changement* a été dévoilé par les *MacronLeaks*. Cette contribution n'est cependant pas un projet de campagne d'E. Macron, mais une proposition « idéaliste » de R. Gary-Bobo.

À la lecture de ce texte (d'un cynisme incroyable ; assurément une lecture à ne pas manquer), l'exemple américain saute aux yeux : les grandes universités, riches et performantes, pratiqueront des frais d'inscription mirobolants en s'appuyant sur un système de crédit, tandis que l'étudiant moyen s'endettera lui aussi à petit feu pour s'offrir une formation courte et peu valorisante. Ces frais d'inscription ont d'ailleurs déjà cours pour certains diplômes d'établissement (sans cadrage national, donc), et bien sûr dans l'enseignement privé.

Autre source de diversification des financements : un modèle entrepreneurial où les universités loueraient leurs locaux ou leur expertise... Un appel à projets « Sociétés universitaires et de recherche », lancé dans le cadre du PIA (encore !), annonce un objectif glaçant.

La création de ces sociétés vise à permettre aux établissements publics d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche de diversifier leurs ressources et de renforcer leur autonomie **en valorisant leur patrimoine matériel et immatériel** et en mobilisant l'ensemble de leurs compétences et de leurs actifs. Elle peut couvrir à ce titre un large spectre d'activités, allant **de la gestion immobilière à la valorisation de l'expertise en matière de formation, de recherche et d'innovation, en passant par l'exploitation d'infrastructures partagées avec des entreprises.**

Dans de nombreux pays, cette capacité à valoriser leur patrimoine constitue pour les établissements un atout dans la compétition mondiale.²⁵

La messe est dite : ces sociétés, adossées aux établissements, assureraient la marchandisation du savoir et des biens de l'Université.

Ajoutons à cela la prolifération des diplômes d'établissement, la place sans cesse croissante accordée aux « partenaires socio-économiques » dans la gouvernance et le financement de la recherche, et le développement prévisible de l'offre de formation privée provoquée par la mise en place de la sélection, et le tableau est complet.

La dizaine de pages qui précède est finalement porteuse d'une unique inquiétude : que devient le service public, avec tout ça ? **Où sont les fameuses « missions » émancipatrices, critiques, formatrices de l'Université publique ? Les réformes à l'œuvre tendent, semble-t-il, à une déconstruction généralisée du service public universitaire.** Au-delà de l'unicité

25. Convention État-Caisse des dépôts, astucieusement parue au Journal officiel le 31 décembre.

des diplômes et de l'uniformité des formations, dont il a déjà longuement été question, le statut des établissements et de leurs enseignants est également en jeu.

Ainsi la note de R. Gary-Bobo déjà citée suggère-t-elle : « plus de chercheurs à vie, mais des contrats renouvelables d'enseignants-chercheurs avec le CNRS (décharge de service contre pages publiées) ». Un document de travail de l'Idex lyonnaise propose « une politique d'attractivité des talents qui se mettra en place autour de dispositifs type *tenure-track* et d'environnement des postes »²⁶. Bref, on s'attend à voir apparaître des fonctionnements à l'américaine, où les salaires et les droits seraient de plus en plus gérés à l'échelle de l'établissement, et où les enseignants-chercheurs seraient recrutés sur contrat (officiellement, pour leur permettre une meilleure progression de carrière, et pour faciliter le recrutement de « stars ») après une longue période de précarité.

Ces pratiques en termes de budget et de ressources humaines sont aujourd'hui incompatibles avec la Loi. Et c'est ainsi qu'apparaît la dernière innovation législative de ce document, qui sera votée d'ici peu par le Parlement : **le Gouvernement va créer par ordonnances « de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche »**²⁷. Car il ne manquait plus qu'une chose, se débarrasser de la Loi. De fait, en créant un statut dérogatoire à une grande partie du Code de l'Éducation (à quel point ? on verra...), ces ordonnances reviendront sur deux siècles de construction de l'Université française, comme le faisait déjà la loi LRU en 2007. **Non seulement les évolutions que nous décrivons depuis dix pages sont peu à peu imposées dans les usages par les réformes successives, mais on assiste désormais à leur ancrage dans la structure même du système d'enseignement supérieur et de recherche**, par la création de statuts prétendument expérimentaux (mais on voit mal comment rebrousser chemin à l'issue d'une expérimentation prévue pour durer dix ans) pour des établissements ayant pleinement intégré le fonctionnement à deux vitesses de l'Université²⁸.

26. Université de Lyon, *Principes incontournables de l'Université-cible*.

27. Projet de loi pour un État au service d'une société de confiance (sic) modifié, article 28 (consulté le 29 janvier 2018).

28. Et il semblerait que tout soit en train de démarrer avec les projets de Paris-Saclay et de Lyon-Saint-Étienne, qui inspireront les ordonnances à venir et feront sans doute figure d'établissements « pilotes ». À surveiller de près...

Nous avons donc essayé de montrer que les réformes éparses qui transforment l'enseignement supérieur français depuis quelques années vont toutes dans le sens d'un même

mouvement de libéralisation initié dès les années 1980 et fortement amplifié depuis 2000. La stratégie d'éclatement de ces réformes, dans le temps (en de multiples mesures peu lisibles accumulées les unes après les autres) comme dans l'espace (en des projets locaux avançant à des rythmes disparates), est d'une redoutable efficacité et a jusqu'ici empêché toute prise de conscience et toute mobilisation d'ampleur nationale.

Pourtant, nous n'avons pas affaire aux petites mesures techniciennes qu'on veut nous présenter, mais bien à la mise en place d'un système nouveau, profondément inégalitaire, porté par un véritable projet de société²⁹. L'enjeu est vertigineux, et l'opposition aux réformes à peu près inoffensive, mais il s'agit de questionner ce mouvement qui s'empare de l'Université et de songer au projet de société qu'il entend défendre — avec l'espoir qu'ajoutées à un désir commun de construire un système universitaire égalitaire, libre et émancipateur, les mobilisations individuelles aboutiront à la sauvegarde des valeurs humanistes de l'Université, aujourd'hui mises en danger.

29. Et la dernière note de ce document ira à Thibault Leroy et son article « Lycées et universités, un projet de société » : blogs.mediapart.fr/thibaultleroy/blog/250118/lycees-et-universites-un-projet-de-societe, ainsi qu'à la tribune du groupe Jean-Pierre Vernant sobrement intitulée « Le chat de Schrödinger, la tour d'ivoire et la marée de merde » : www.lemediatv.fr/articles/le-chat-de-schrodinger-la-tour-d-ivoire-et-la-maree-de-merde, deux textes à ne pas manquer.



Idexit est un collectif lyonnais d'étudiant·e· mobilisé·e· pour la défense de l'Université. Nous menons un travail d'information et d'action concrète autour des réformes universitaires, et en particulier de l'Idex lyonnaise. Toutes nos informations de contact sont sur idexitlyon.wordpress.com/contact.